

I La sécurité coopérative

L'initiative canadienne visant à explorer les avantages d'un dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord (DSCPN) repose sur le concept de la «sécurité coopérative». Plus particulièrement, elle propose d'étudier les moyens de tirer parti des conditions de sécurité qui existent à l'échelle mondiale au lendemain de la Guerre froide pour améliorer les relations entre les sept pays du Pacifique Nord.

Selon la définition canadienne, sécurité ne signifie pas simplement absence de guerre; il s'agit de la présence d'une paix stable et prospère. Il est maintenant généralement reconnu que l'on ne peut pas parvenir à la sécurité de manière unilatérale ou exclusivement par la force. La sécurité est devenue multidimensionnelle - certains diraient «multiplexe»¹ - et demande que toutes les parties collaborent à créer un climat de confiance.

Il n'est pas proposé que le concept de sécurité coopérative dans le Pacifique Nord supplante les moyens traditionnels d'assurer la sécurité (la protection de la souveraineté nationale reposera toujours essentiellement sur des mécanismes de défense collectifs et mutuels); il s'agit plutôt d'aborder pour commencer tous les sujets de préoccupation puis de se concentrer sur ceux pour lesquels on entrevoit la possibilité de développer une approche multilatérale.

S'il n'est ni possible ni souhaitable de nier l'importance des questions et des moyens classiques en matière de sécurité, on reconnaît néanmoins de plus en plus que la notion de la sécurité déborde ces questions et ces moyens. Les menaces à la sécurité prennent des formes de plus en plus variées, y compris le sous-développement économique, les différends commerciaux, la surpopulation, une migration irrégulière et le mouvement de réfugiés, la dégradation de l'environnement, l'oppression politique, les violations des droits de la personne, le terrorisme et le commerce des stupéfiants.

La sécurité coopérative repose sur le principe selon lequel la sécurité est à la fois complexe et indivisible. On entend par cela qu'aucun État ne peut être «en sécurité» aux dépens des autres ou en restant isolé. La sécurité coopérative consiste à nouer des relations de collaboration et des liens fonctionnels par rapport à un large éventail de questions (politiques, économiques et sociales), à tous les paliers (officiels et autres), par un échange soutenu et systématique qui permet et qui favorise la transparence, la confiance, la connaissance et l'assurance. La sécurité coopérative vise à favoriser un dialogue soutenu grâce à la discussion, la négociation, la coopération et le compromis.

On ne peut espérer de façon réaliste qu'un grand plan stratégique préside à la sécurité coopérative; on y parvient plutôt en mettant en place un grand nombre de moyens divers qui, même s'ils résultent de démarches distinctes, concourent au même objectif. Cette forme de sécurité est évolutive de par sa nature et s'opère au plan de la région (ou de la sous-région). Un État donné peut juger qu'une formule multilatérale à